

BULLETIN D'INSCRIPTION

ACTIVITÉ

**CROISIÈRE LES TRÉSORS DE VENISE
DU 18/03 AU 22/03/2026**

Date de forclusion : **27 janvier 2026**

OUVRANT DROIT

Nom Prénom SLV

NIA

Téléphone Portable

Email

☐ Actif ☐ Inactif

☐ Famille monoparentale/personne seule/veuf(ve)

☐ Marié(e)/pacsé(e)/en couple

☐ Allergie/situation de handicap/Autre.....

PARTICIPANTS

Nom et Prénom de tous les participants	Ext	Date de naissance				Participation financière
		jour	mois	an	âge	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
TOTAL						

Demande jumelée* avec.....

☐ Chambre individuelle avec supplément de 349 € (sous condition de disponibilité au moment de l'affectation).

Merci de préciser votre point de départ**:

☐ Saint Ouen l'Aumône

☐ Montigny-lès-Cormeilles

☐ Je me rends directement à l'aéroport de Charles de Gaulle

*Le non-respect par le CMCAS de cette demande ne constitue pas un motif d'annulation avec remboursement.

** Les points de ramassage sont modifiables à tous moments par la CMCAS, cela ne constitue pas un motif d'annulation avec remboursement.



Bulletin et règlement à retourner à votre SLV Chèque à l'ordre de la CMCAS du Val d'Oise Règlement possible en 3 x sans frais

- 1^{er} chèque€ (valant acompte, soit 150 € par participant) encaissement au moment de l'affectation.
- 2^{ème} chèque..... € encaissement M+1 après affectation.
- 3^{ème} chèque de solde€ encaissement M+2 après affectation.

Conditions particulières ↗

Conditions Particulières Séjour Etranger

« Croisière « Les Trésors de Venise » »

du 18/03 au 22/03/2026

1. Acceptation des conditions

L'inscription à ce voyage implique que vous avez pris connaissance et **acceptez** :

- Le programme et les spécificités du séjour,
 - Les **conditions générales et particulières** (incluant les conditions de l'assurance annulation souscrite par votre CMCAS, comprise dans votre séjour).
-

2. Documents à fournir

À l'inscription ou au plus tard à J-1 de la date de forclusion, vous devrez transmettre :

✓ Pour tous les participants une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité.

✓ Pour les ressortissants étrangers (hors UE) :

- Un passeport valide 6 mois après la fin du séjour,
- Un titre de séjour valide,
- Les autorisations/visas nécessaires (à obtenir auprès de votre ambassade).

✓ Un chèque d'acompte de 150 € par participant.

✓ Les présentes conditions dûment complétées et signées

⚠ **Tout dossier incomplet ou non conforme aux présentes conditions ne sera pas traité.**

3. Annulation et remboursement :

- **Annulation avant la date de forclusion**

- Toute annulation **avant cette date** n'entraîne **aucune retenue financière**, ni aucune mention dans l'historique du bénéficiaire.

- **Annulation après la date de forclusion**

En cas d'annulation **après la date de forclusion**, la CMCAS tentera dans la mesure du possible de remplacer le bénéficiaire par un autre, toutefois, **l'acompte de 150€ par participant sera dans tous les cas conservé** :

- **Si le remplacement est possible** : Remboursement du séjour (hors acompte conservé).
- **Si le remplacement est impossible : le montant total du séjour sera conservé**, sauf pour les motifs suivants (sur présentation de justificatifs qui vous seront demandés) (hors acompte conservé) :
 - Maladie grave (selon critères de l'assurances),
 - Accident (selon critères de l'assurances),
 - Décès d'un participant ou d'un membre de sa famille proche (conjoint, partenaire de PACS, ascendants, descendants en ligne directe, frères et sœurs).

Pour plus d'informations, consultez le descriptif « **Assurance Annulation** » disponible sur : [🔗 Mes activités](#) ou contactez votre SLV.

4. Conformité sanitaire

Vous vous engagez à respecter **les mesures sanitaires** (Covid-19, vaccinations, etc.) exigées par la France, ainsi que le pays de destination (Italie).

À défaut, la CMCAS 95 **ne pourra être tenue responsable**, et aucun remboursement ne sera possible.

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé » :